

Réunion du Conseil Municipal
Du 7 juin 2008
Compte-rendu

Présents : MM.BLOND, FAURE, GARREAU, CHALARD, BUISSON, MAZEAU, LE PECULIER, LUCHON, PATAUD, KOWALSKI, Mmes BOUGOUIN, RIFFAUD, MORANGE, NADAUD, DEXET.

Absents : Néant

Excusés : Néant

Procuration : Néant

Secrétaire : Mme DEXET

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion du 14 avril 2008.
Chaque compte rendu sera transmis à tous les conseillers municipaux.

Hors ordre du jour, M. Le Maire évoque l'achat de la maison Jarraud à Clareuil à la CCVG, budgétisé en 2008 et demande l'avis du nouveau conseil municipal sur ce programme. M. Kowalski explique que l'achat et l'aménagement de ce bâtiment s'inscrirait dans la continuité de la restauration actuelle du village. Avis favorable.

Ordre du jour :

1. Lotissement Maison Neuve II : Appel d'Offres

Suite à l'ouverture des offres du 15 avril 2008, M. Le Maire donne lecture de l'analyse des offres, suivant laquelle l'offre de l'entreprise CMCTP est la meilleure selon les critères du règlement de la consultation.

Le conseil municipal décide ainsi de passer un marché avec CMCTP pour un montant de **247 393,50€ HT**.

Les travaux relatifs à la défense incendie se réaliseront en même temps.

2. Assainissement Vignerie : Appel d'Offres

Suite à l'ouverture des offres du 25 avril 2008, M. Le Maire donne lecture de l'analyse des offres, suivant laquelle l'offre du groupement CMCTP/CAILLAUD est la meilleure selon les critères du règlement de la consultation.

Le conseil municipal décide ainsi de passer un marché avec le groupement CMCTP/CAILLAUD pour un montant de **185 404,00€ HT**.

Un assainissement autonome étant évalué à environ 6000€ et la participation des propriétaires précédemment évaluée à 3000€, M. le Maire propose de fixer la taxe de raccordement spécifique aux propriétaires de Vignerie à **3500€**. Une réunion sera organisée pour s'assurer de leur accord, en présence de la commission des travaux. Le Conseil Municipal adopte le montant de la taxe de raccordement. M. Kowalski propose de prévoir un aménagement pour le versement.

3. Réfection des trottoirs Ave Pasteur, Allée des Thuyas et rue P&M Curie

M. le Maire détaille les travaux en question : démolition et reconstruction des trottoirs, pose de bordures, création de passage pour personnes à mobilité réduite. Le coût prévisionnel estimé par le maître d'œuvre est de 59 675€ HT. Le Conseil Municipal décide d'engager la procédure de passation d'un marché public (procédure adaptée). Il est envisagé que la petite allée qui mène à la pharmacie puisse être piétonnière. M. le Maire demande qu'un courrier soit envoyé à M. Peyroux pour qu'il fasse goudronner le devant de son bâtiment (pharmacie).

4. Réfection rue Jean Jaurès

M. le Maire explique que le dossier de réfection de cette rue est en cours (assainissement, enfouissement des réseaux... Aujourd'hui il faut se prononcer sur la désignation du Syndicat, Energies Haute-Vienne comme maître d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication et sur les modalités d'intervention du SEHV dans le cadre des opérations coordonnées sur les réseaux de basse tension (BT) et sur les réseaux d'éclairage public (EP). Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux conventions à intervenir.

⇒ M. Kowalski évoque le problème du puisard à Clareuil (fuite régulière qui va sur la route). M. Chalard dit qu'il a appelé plusieurs fois la société BRMG. Le Maire dit de faire passer l'huissier pour pouvoir se retourner contre eux, puis lettre recommandée, et si travaux non effectués, travaux faits en régie à leur frais.

M. Kowalski dit qu'il faudra réfléchir à la future utilisation de la route qui mène à Clareuil, après les travaux du lotissement.

5. Installation d'une pompe à chaleur à la Mairie

M. le Maire donne connaissance du devis de l'entreprise Fourgeaud. L'installation prévue diminuerait de 40% la consommation de fuel, pas plus à cause de la consommation électrique. Elle régulerait la chaleur et serait réversible pour l'étage. Le montant s'élève à **27 425€**. M. GARREAU pense qu'il faut d'abord améliorer l'isolation du bâtiment. Il est décidé de conduire en même temps les travaux d'isolation (un devis sera demandé) et l'installation d'une pompe à chaleur.

6. Fonds départemental de l'environnement

M. le Maire évoque le dossier en cours de l'étude sur les panneaux photovoltaïques. La meilleure option était d'équiper l'école primaire : montant 212 000€, investissement important, subvention moindre. Après discussion, il est décidé de demander une étude sur les bâtiments du stade et de l'atelier. M. GARREAU dit qu'il faudrait peut-être envisager des installations terrestres, moins onéreuses.

7. Division parcellaire pour cession à la CCVG

M. le Maire explique que la Commune doit procéder à la division de la parcelle où a été construit le nouveau centre de loisirs, puis à sa cession au bénéfice de la CCVG. Le Conseil Municipal donne un avis favorable. La cession se fera à l'€ symbolique et Me MORANGE sera chargée de l'acte à intervenir.

8. Régularisation et acquisition terrains Impasse du Monument

M. le Maire explique que l'acte de donation du terrain du Monument du Dr Descubes à la Commune n'a jamais été fait. Il faut donc procéder à une régularisation. En même temps, M. le Maire souhaite acheter les « pas de porte » des propriétaires de l'impasse du Monument et de la paver. Le Conseil donne un avis favorable. La cession se fera à l'€ symbolique et Me MORANGE sera chargée des actes à intervenir.

9. Personnel

M. le Maire explique les différents besoins en personnel des services de la Commune et le Conseil donne un avis favorable aux contrats suivants :

- Service technique, contrat 3 mois, juin à août, pour les congés d'été (M. BOULEGUE)
- Services cantine & hygiène des locaux : contrat, 1 mois jusqu'au 4 juillet (Mme DUSSOUBS)
- Salle culturelle : contrat juin, juillet

Mairie : M. le Maire explique qu'il a accepté la mutation de Mlle VOISIN, à compter du 01/07/08. Le Conseil donne un avis favorable pour un contrat de 3 mois (Mme NEGRE) afin d'aider à la réorganisation du secrétariat. Le Conseil souhaite une évolution des horaires d'ouverture du secrétariat. Souhait d'une ouverture tous les jours 8h30-12h / 14h-17h ou 17h30 ; samedi matin 9h-12h. Mme RUVEN est chargée d'y réfléchir pour la rentrée de septembre.

M. le Maire parle de la situation de Mme CHAFER, intervenante anglaise depuis des années à l'école. Son contrat pourrait ne pas être reconduit à la rentrée de septembre car les enseignants sont habilités à enseigner l'anglais (rencontre avec l'Inspectrice d'Académie et M. Le Maire de Gorre). Il faut réfléchir éventuellement à lui proposer des ateliers périscolaires.

10. Divers

- Syded : proposition d'équiper les nouvelles habitations des lotissement en composteurs, dont un prix intéressant est proposé à la Commune : en attente, car une réflexion plus importante est en train de se faire à plusieurs niveaux.
- Loyer école : maintenu comme précédemment à 300€ sans les charges, les travaux (revêtement mural) étant à la charge des futurs locataires tel que demandé par eux. Un courrier leur sera envoyé.
- Subvention Fédération des Œuvres Laïques : participation pour ouvrir les droits des familles bénéficiaires au centre de Meschers : 35€ par enfants
- Subvention Pouce Travail : 150€
- Participation aux fournitures scolaires du collège de Rochechouart : avis favorable
- Intégration de l'actif et du passif du budget des Ateliers relais : régularisation car plus de budget depuis 2002
- Mme BOUGOUIN parle du Syndicat de Musique : l'ensemble des communes continueraient en milieu scolaire avec une participation de 400€ qui pourrait être évaluée au prorata du nombre d'habitants. Tous les conseils municipaux vont revoir leur position. Un accord de principe est accordé pour le scolaire, le hors scolaire sortirait du syndicat.

- M. BLOND évoque l'achat d'un véhicule électrique (voir location). Pour remplacer le Kangoo de la commune, un véhicule électrique roulant à 30/40 km/heure pour une autonomie de 100km est proposé pour un montant de 20 000€.
- La lettre de la commune est en cours de publication par Mr LUCHON.
- Un ralentisseur est demandé dans le lotissement du Chapelot pour la sortie de l'école.
- La fête du 9 août s'organise une demande de budget est sollicitée pour la musique et pour le chapiteau.
- L'étang de baignade serait aménagé en étang de Loisirs.

Fin de la réunion à 11h30.